UFDG

Union des Forces Démocratiques de Guinée

N° 026 /UFDG/CAB/2024

Conakry, le 5 août 2024

Note-Circulaire

LA DIRECTION NATIONALE DE L'UFDG

Aux Fédérations, Sections et Comités de base de l'UFDG

La Direction Nationale de l'UFDG rappelle que le respect des Statuts, du Règlement intérieur ainsi que des décisions des organismes dirigeants du Parti est un devoir impératif qui s'impose à tous ses militants et responsables.

La violation des textes du Parti et des décisions de ses organismes dirigeants par les responsables chargés de veiller à leur application est un acte d'indiscipline intolérable.

Il est établi aujourd'hui que la vocation du CERAG (Cercle des Amis de Gaoual) est de déstabiliser l'UFDG et de dénigrer ses dirigeants avec la bénédiction du CNRD et du Gouvernement.

En conséquence, les militants et responsables du Parti qui participeront à la promotion de ce soit-disant mouvement et/ou qui exerceront des responsabilités en son sein sont considérés d'office comme démissionnaires de l'UFDG.

La Direction nationale du Parti sait compter sur la vigilance et le sens de responsabilité des Bureaux fédéraux, des Bureaux de Section et des Comités de base pour l'application de la présente circulaire.

P. Le Conseil Politique P.O.
Le Vice-Président chargé des Affaires Politiques

UFDG ★ Union des Forces Démocratiques de Guinée ★
Le Vice-Président chargé des affaires Politiques

Mamadou Bano SOW